



## ARRETE N°2025/40

**OBJET :** Arrêté temporaire d'interdiction de stationnement au Village de Furiani.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation d'un feu de Noël le 24 décembre 2025 au Village de Furiani ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors de cet événement ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, de réglementer temporairement le stationnement sur le domaine public ;

CONSIDERANT l'intérêt général,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le 24 décembre 2025 à partir de 08h00 jusqu'au 25 décembre 2025 à 8h00 le stationnement sera interdit au Village de Furiani sur le domaine public se situant autour et sur la place de la Tour de Furiani (voir plan en annexe).

**ARTICLE 2 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de Furiani, Mme la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la Haute-Corse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI



